



**Convention relative aux  
droits de l'enfant**

Distr.  
GÉNÉRALE

CRC/C/SR.1121  
18 mai 2006

Original: ANGLAIS

---

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

Quarante-deuxième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 1121<sup>e</sup> SÉANCE

tenue au Palais Wilson, à Genève,  
le lundi 15 mai 2006, à 10 heures

Président: M. DOEK

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SESSION

DÉCLARATION DE LA REPRÉSENTANTE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS  
UNIES

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTIONS D'ORGANISATION

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

## OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le PRÉSIDENT déclare ouverte la quarante-deuxième session du Comité des droits de l'enfant.

## DÉCLARATION DE LA REPRÉSENTANTE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES

2. M<sup>me</sup> CONNORS (Représentante du Secrétaire général des Nations Unies) annonce que Mme Maja Andrijasevic-Boko a formellement pris ses fonctions de Secrétaire du Comité à partir du 1<sup>er</sup> mars 2006.

3. La création récente du Conseil des droits de l'homme constitue une évolution importante dans le domaine de la protection des droits de l'homme ; il compte 47 membres et remplacera la Commission des droits de l'homme. Le Conseil se réunira trois fois par an à Genève; sa première réunion est prévue pour le 19 juin 2006. Des sessions spéciales pourront être convoquées avec l'accord d'un tiers des États membres. Le Conseil conservera le système de procédures spéciales indépendantes de la Commission et établira un nouveau système d'examen universel des droits de l'homme dans les États membres. Des consultations informelles sur l'avenir de ce nouvel organe sont en cours à Lausanne; des informations actualisées sont disponibles sur le site Web de l'Assemblée générale des Nations Unies.

4. À l'issue de consultations poussées avec les organes conventionnels et d'autres acteurs, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme a finalisé son document de réflexion en faveur d'un organe conventionnel permanent unifié qui a été distribué à tous les organes conventionnels pour avis. Les 5 et 6 avril, la première réunion de réflexion a eu lieu avec les États membres et les ONG. Certaines ONG ont soumis leurs positions sur la proposition de réforme par écrit. Les options de réforme seront abordées lors de la cinquième réunion intercomité et de la dix-huitième réunion des présidents des organes conventionnels en juin 2006. Le gouvernement du Liechtenstein a proposé d'organiser une réunion des représentants des groupes régionaux, des organes conventionnels, des agences des Nations Unies, des ONG, des institutions nationales des droits de l'homme et de l'Union interparlementaire en juillet 2006. Une consultation intergouvernementale des États parties sera convoquée en décembre 2006.

5. Les efforts se poursuivent en vue de renforcer le système de présentation de rapports au titre des traités relatifs aux droits de l'homme initié conformément au rapport de 2002 du Secrétaire général intitulé «Renforcer l'ONU: un programme pour aller plus loin dans le changement» (A/57/387). Le plan d'action du Haut-Commissaire souligne la nécessité de finaliser et d'appliquer les directives harmonisées pour l'établissement des rapports; le groupe de travail technique intercomité sur les directives harmonisées s'est déjà réuni en décembre 2005 et février 2006. Les 8 et 9 juin 2006, une réunion sera organisée pour aborder l'approche des organes conventionnels concernant les réserves émises par certains États parties à l'égard de dispositions spécifiques des conventions.

6. Le Haut-Commissariat poursuit ses efforts visant à sensibiliser les ONG, les institutions nationales des droits de l'homme et les médias aux organes créés en vertu des instruments

relatifs aux droits de l'homme par les activités de coopération technique de ses 40 bureaux de pays et bureaux extérieurs régionaux, qui favorisent la ratification des traités et encouragent les États parties à soumettre des rapports. Le Haut-Commissariat aide également certains acteurs nationaux à utiliser au mieux les procédures de surveillance de l'application des traités. Une séance de travail régionale sur le suivi des recommandations des organes conventionnels pour l'Afrique a été organisée à Nairobi du 22 au 24 février 2006. À cette occasion, le suivi par le Rwanda des observations finales du Comité a été utilisé à titre d'exemple pour l'application des recommandations. Un colloque judiciaire sur l'application nationale des normes internationales en matière de droits de l'homme s'est tenu à Nairobi du 27 février au 1er mars 2006. Les juges et magistrats participants ont noté que le nombre croissant de jugements faisant référence aux conventions des Nations Unies relatives droits de l'homme et à la jurisprudence en la matière des organes conventionnels démontrent que les systèmes judiciaires nationaux sont de plus en plus sensibles aux normes internationales.

7. Des discussions ont lieu à différents niveaux pour identifier les manières efficaces d'assurer un suivi des recommandations de l'étude du Secrétariat général sur la violence à l'encontre des enfants. Une réunion de haut niveau d'une journée se tiendra à Genève à la fin mai 2006 pour aborder les dernières recommandations et les stratégies visant à promouvoir leur mise en œuvre. Une réunion de suivi des consultations régionales au Moyen-Orient et en Afrique du Nord s'est tenue au Caire du 25 au 28 mars 2006. Elle désire en particulier rendre hommage à la Vice-présidente du Comité, M<sup>me</sup> Khattab, pour son rôle essentiel dans ce processus. Les participants à la réunion sont convenus de réaliser des activités de suivi aux niveaux national, régional et international afin d'appliquer les obligations régionales en vertu de la Déclaration du Caire et les recommandations des consultations régionales visant à mettre un terme à la violence à l'encontre des enfants.

8. M<sup>me</sup> KHATTAB demande des éclaircissements sur les circonstances dans lesquelles les États parties peuvent opter pour un examen technique.

9. Le PRÉSIDENT déclare que la possibilité d'un examen technique est ouverte à tous les États parties. Les États parties ayant connu des conflits armés ou ceux impliqués dans des conflits au moment où l'examen est demandé seront fortement incités à rencontrer le Comité. En l'absence de telles circonstances ou de toute autre entrave visible à la mise en œuvre du Protocole facultatif, un examen technique est une option envisageable.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour provisoire) (CRC/C/42/1)

10. *L'ordre du jour est adopté.*

QUESTIONS D'ORGANISATION (point 2 de l'ordre du jour)

11. M<sup>me</sup> ANDRIJASEVIC-BOKO (Secrétaire du Comité) déclare que 107 États ont ratifié les deux Protocoles facultatifs à la Convention. Le Comité a reçu 21 rapports en vertu du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, ainsi que 17 rapports en vertu du Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Depuis sa session précédente, le Comité a reçu le deuxième rapport périodique des Maldives et le troisième rapport périodique du Honduras en vertu de la Convention. La Norvège, la Suède, le Kirghizistan

et le Qatar ont soumis des rapports en vertu du Protocole facultatif concernant l'implication des enfants dans les conflits armés, et le Kirghizistan, le Soudan et l'Ukraine ont soumis des rapports en vertu du Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pédopornographie. Pour la session en cours, des réponses écrites ont été reçues de 14 États parties.

12. M<sup>me</sup> KHATTAB a exprimé sa satisfaction à l'égard du soutien fourni par le Haut-Commissariat aux consultations régionales du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord concernant l'étude sur la violence à l'encontre des enfants et sa réunion de suivi. La participation de l'expert indépendant chargé de conduire l'étude sur la violence à l'encontre les enfants, du Secrétaire du Comité et des agences concernées des Nations Unies a démontré aux pays de la région que cette question suscitait une attention particulière au plus haut niveau.

*La séance est levée à 10 h 40.*

-----